

La Lettre de l'Usgeres

N°4 - Février 2012



Union
de Syndicats
et Groupements
d'Employeurs
Représentatifs
dans l'Économie
Sociale

NUMÉRO SPÉCIAL ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Actualités p.2

Engagements
et actions de l'Usgeres..... p.2

Zoom sur ... Une proposition forte
de l'Usgeres..... p.2

Parole aux candidats à
l'élection présidentielle p.3

L'USGERES EN QUELQUES LIGNES

Créée en 1994 et présidée par Alain Cordesse, l'Union des Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Économie Sociale (USGERES) regroupe 26 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 12 branches professionnelles. Avec plus de 800 000 salariés et 60 000 employeurs, soit 75% des employeurs fédérés, l'USGERES est aujourd'hui la seule organisation multi-professionnelle de l'économie sociale.



Alain Cordesse,
Président de l'Usgeres,
Vice-président du Conseil Supérieur
de l'Économie Sociale et Solidaire

Sur fond de crise de dette et de l'économie financiarisée, 2012 s'annonce comme une année importante pour le choix et les orientations politiques de ces cinq prochaines années.

L'Usgeres, fidèle à son positionnement d'organisation professionnelle indépendante de tout pouvoir politique, ne prendra position pour aucun des candidats en lice.

La période actuelle est l'occasion de rencontrer les états-majors de campagne pour formuler nos propositions et contributions pour sortir du chômage de masse et de la crise économique.

Comme d'autres, nous sommes écoutés ; espérons que nous serons également entendus à l'heure des choix et des priorités qui seront posés pour le prochain quinquennat.

Cette Lettre est l'occasion de donner la parole aux candidats à l'élection présidentielle issus des partis politiques présents au Parlement. Sur l'emploi d'utilité sociale, la place donnée à l'économie sociale dans la prochaine mandature et la représentativité des employeurs de l'économie sociale, les candidats ou leurs représentants formulent leurs propositions et engagements et je tiens à les remercier vivement pour leurs contributions.

Quelle sera la place de l'économie sociale dans les politiques publiques des cinq prochaines années ? L'Usgeres y reviendra notamment à l'occasion de sa **Convention Nationale** qui se tiendra le **16 octobre prochain à Paris** sur le thème : « **2012-2017 : les enjeux, la place des employeurs** ». Cet événement sera également l'occasion de débattre sur les évolutions de la démocratie sociale que nous appelons de nos vœux avec, en particulier, le souhait d'une réforme de la représentativité patronale dès 2013. Les propositions que nous avons formulées fin 2011 avec la CGPME vont dans ce sens.

Nos 20 propositions pour 2012 continuent à œuvrer pour que l'économie sociale soit au cœur de la campagne.

Bonne lecture.

CONTACT

Sébastien Darrigrand, Délégué général
usgeres@usgeres.fr - www.usgeres.fr
USGERES 60-62 boulevard Diderot 75012 Paris
Tel : 01 43 41 71 72 Fax : 01 43 41 72 22

L'ÉDITO

LA CGPME ET L'USGERES PROPOSENT UNE RÉFORME DE LA REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE

La Loi du 20 août 2008 a établi de nouvelles règles permettant de mesurer la représentativité des organisations syndicales de salariés. Pour parfaire les règles de la démocratie sociale voulue par les pouvoirs publics, il conviendrait de fixer un cadre permettant de mesurer la représentativité patronale.

C'est pourquoi la CGPME et l'Usgeres ont décidé de proposer ensemble un dispositif, applicable dès 2013, de mesure de la représentativité patronale au niveau national interprofessionnel par le biais d'une élection nationale sur sigles auprès des employeurs.

Pour se porter candidates, les organisations professionnelles devraient satisfaire à différents critères, notamment : une ancienneté minimale de 5 ans, un caractère interprofessionnel figurant dans les statuts, l'adhésion d'au moins 5 organisations relevant de secteurs différents et une implantation dans plusieurs régions.

Pour être reconnue, une organisation devrait obtenir au moins 8% des suffrages lors de la mesure de l'audience. Une organisation ayant obtenu au moins 5% des suffrages aurait la possibilité de s'apparenter avec une organisation ayant obtenu au moins 8%.

Enfin, au-delà de l'audience, il conviendrait que l'organisation reconnue comme représentative soit présente dans les 4 secteurs de l'interprofession (industrie, construction, commerce, services), soit implantée dans au moins 75 départements et possède une activité et une expérience dans le champ concerné.

Cette proposition portée par une organisation représentative au plan national interprofessionnel, la CGPME, et par une organisation du hors champ dont la représentativité est aujourd'hui non reconnue, l'Usgeres, est de nature à clarifier la représentativité patronale.

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE L'USGERES

PLAN D'ACTIONS DIVERSITÉ 2012

Ce plan d'actions se décline en deux volets et contient notamment les actions suivantes :

- 1) Le volet «Formation aux bonnes pratiques» comprend une journée de formation aux pratiques employeurs sur l'égalité professionnelle hommes/femmes, une réflexion sur les indicateurs d'égalité, dans le cadre du Groupe de Dialogue Social de l'Usgeres, un groupe de travail d'accompagnement au label Diversité.
- 2) Le volet communication comprend la diffusion de trois mois de chroniques diversité quotidiennes d'1'30. Cette diffusion nationale maillera le territoire via une centaine de radios associative, la conception et la diffusion d'un «Guide pratique d'évolution professionnelle : Agir pour l'égalité et la prévention des discriminations», qui fera suite au guide du recrutement diffusé en 2011 dans nos réseaux d'employeurs.

ZOOM SUR ... UNE PROPOSITION FORTE DE L'USGERES

CRÉER UN CONTRAT « JEUNES » DE TROIS ANS AXÉ SUR DES MÉTIERS D'UTILITÉ SOCIALE

Lors du sommet social du 18 janvier 2012, Nicolas Sarkozy a annoncé un certain nombre de mesures pour soutenir la relance de l'emploi. L'une d'elle vise les jeunes de moins de vingt-six ans ; une enveloppe de 100 millions d'euros sera consacrée à l'activation - pour une durée de six mois - du dispositif « zéro charges » pour les TPE qui s'engageront à embaucher au moins un jeune de moins de vingt-six ans en leur sein en CDI ou en CDD. L'Usgeres soutient cette proposition mais souhaite aller encore plus loin en proposant qu'une partie des crédits affectés à la politique de l'emploi, dans le cadre des contrats aidés, aujourd'hui inadaptés aux réalités d'emplois du secteur non marchand (hors IAE), soit redéployée en faveur du financement d'un contrat « jeunes » de trois ans.

Ce contrat, axé sur des métiers d'utilité sociale, ciblera les jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi de niveau III à VI, embauchés dans le cadre d'une création de poste. Il ouvrirait droit à un accompagnement spécifique d'une durée de 36 mois, tant pour le salarié (tutorat et formations adaptées) que pour l'employeur (aide dégressive de l'État majorée en cas de CDI) et pourrait être conclu soit sous la forme d'un CDD, soit sous la forme d'un CDI.

Les métiers favorisant le lien social et intergénérationnel sont des métiers porteurs sur lesquels l'ESS est déjà positionnée. Ainsi, les métiers de l'environnement, de l'éducation, de la formation professionnelle, de la santé, de l'action sociale, culturelle et sportive, des services à la personne, sont autant de secteurs identifiés comme créateurs d'emplois.

PAROLE AUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

François Bayrou, Jean-François Copé, François Hollande, Eva Joly, Jean-Luc Mélenchon et Hervé Morin répondent à trois questions de l'Usgeres. Les thèmes abordés ? La place de l'économie sociale dans la future mandature, le rôle de l'économie sociale dans le développement de l'emploi et la représentativité patronale de l'économie sociale.

FRANÇOIS BAYROU

Candidat du Modem

Crédit photo : Sozig de la Moissonnière



Selon vous, comment le pays peut-il s'appuyer sur l'économie sociale pour développer l'emploi ?

Je partage profondément les valeurs de l'économie sociale : j'y vois tout simplement la première tentative de dépasser le vieux clivage entre la droite et la

gauche, au profit d'un mouvement qui s'enracine aussi bien dans la pensée sociale, parfois révolutionnaire, que dans la philosophie personaliste, avec la visée humaniste qui est la sienne.

Et, d'un point de vue très factuel, il se trouve que... ça marche. Les employeurs de l'économie sociale et solidaire ont toujours été plus actifs pour s'engager dans la formation pour favoriser l'emploi des jeunes ou soutenir le développement durable. Toute l'économie française profite de la créativité du secteur social : que serait, par exemple, l'assurance santé complémentaire sans le mouvement mutualiste ? Au final, aujourd'hui, ce sont à peu près deux millions d'emplois qui dépendent de ce secteur. Environ un emploi nouveau sur cinq y est créé et ce mouvement n'est pas prêt de s'arrêter. Qui peut se vanter d'un tel bilan, de telles perspectives ?

Alors, au-delà des mots, au-delà des chiffres, vous comprendrez que je ferai tout

pour mettre l'économie sociale au cœur du redressement de notre pays. Avec notamment cette idée toute simple que ce ne sont pas les hommes qui sont au service de l'économie mais le contraire. L'idée qu'il existe une autre voie que celle du « tout-capitalisme », du « tout-profit » ou du « tout-financier ». Et que cette autre voie est tout aussi efficace. Si ce n'est plus efficace.

Depuis le début de cette campagne, je ne cesse de répéter que la clef de la réussite pour gagner la bataille de l'emploi, c'est la relance de la production en France. C'est-à-dire l'inventivité, la création et l'encouragement à entreprendre. Pour moi, il n'y a rien de tel que les entreprises sociales et solidaires (les coopératives, les associations, les mutuelles, les fondations, les entreprises d'insertion) et les entrepreneurs sociaux lorsqu'il s'agit de concilier - je dirais même de réconcilier - des contraintes économiques et des ambitions humaines. Leur rôle doit être encouragé, notamment en leur facilitant l'accès à la commande publique et en promouvant l'innovation sociale.

Quelle place l'économie sociale devrait-elle tenir dans la prochaine mandature qui s'annonce sur fond de crise de la dette et de l'économie financiarisée ?

C'est une question... centrale ! Mais pas si compliquée au fond. Nous avons par exemple en France une tradition de banques et d'assurances mutualistes : je pense qu'il faut la préserver, sans chercher à singer d'autres modèles et développer cette approche dans d'autres secteurs. Il existe en effet une voie, celle que vous incarnez, que tous vos adhérents incarnent et qui est la voie de la proximité, de la cohésion sociale et, au fond, de l'intérêt général bien compris, bien partagé. Je parle de cette belle idée qui est celle de travailler non pas chacun dans son coin mais tous ensemble, en s'appuyant non pas sur des égoïsmes mais sur des solidarités. Mon sentiment, c'est que si les structures sociales avaient été mieux connues, et favorisées avant que la crise actuelle se déclenche, nous n'en serions probablement pas là.

Quelle forme doit, selon vous, prendre la reconnaissance de la représentativité patronale de l'économie sociale qui constituerait une évolution importante de la démocratie sociale dans notre pays ?

Je commencerai par vous dire qu'il nous faudra faire évoluer la gouvernance des entreprises et, au-delà, la conception et la pratique du syndicalisme en France. Pas forcément, d'ailleurs, dans le sens qu'on imaginerait. À tous ceux qui disent qu'il y

a trop de syndicats et qu'ils ont trop de pouvoir, je dis au contraire, qu'il n'y en a probablement pas assez et qu'ils n'ont probablement pas assez de poids. La question centrale, c'est celle de leur représentativité. En tout cas, si nous voulons sincèrement passer d'un syndicalisme d'affrontement et de revendication à un syndicalisme de dialogue et de construction. En résumé, je propose que nous refondions en profondeur notre modèle de démocratie sociale. Mais là où beaucoup voudraient n'en changer que la forme ou les règles, moi, je crois qu'il faut aussi en changer le climat, l'état d'esprit. Mon autre conviction - et ce sera la réponse directe à votre question - c'est que dans ce cadre rénové, amélioré, il faudra naturellement donner à chacun sa juste place, ce qui veut dire que les acteurs de l'économie sociale et solidaire doivent voir leur rôle pleinement reconnu, aussi bien au niveau national que territorial.

« Je ferai tout pour mettre l'économie sociale au cœur du redressement de notre pays »



Du point de vue de l'UMP, comment le pays peut-il s'appuyer sur l'économie sociale pour développer l'emploi ?

Avec plus de 2 millions de salariés et près de 100 000 emplois créés chaque année, aucun responsable politique ne peut faire l'impasse sur le

secteur de l'économie sociale. Il regroupe des acteurs incontournables pour le développement de l'emploi, que ce soit dans les services à la personne, l'agriculture, la santé, l'enseignement, la distribution, la banque ou l'assurance. Je regrette néanmoins que l'économie sociale reste moins développée que chez certains de nos voisins européens, souvent pour des raisons historiques, ce qui prive notre économie du dynamisme de ces entreprises. En effet, l'ESS a plutôt bien résisté à la crise grâce à sa diversité, à son ancrage territorial et à la force de son modèle : c'est une chance pour notre économie. Il nous faut maintenant mieux reconnaître ces atouts pour l'associer pleinement au nouveau pacte

productif que nous voulons pour la France. Les associations, les

mutuelles et les coopératives sont des entreprises utiles à notre économie et qui accordent une attention toute particulière au respect des personnes. J'aime cette conception de l'entreprise et, loin des caricatures qui sont souvent faites de notre famille politique, l'UMP partage les valeurs humanistes qui fondent l'économie sociale. La lutte contre le chômage, c'est-à-dire pour l'emploi, est notre priorité absolue et les entreprises de l'économie sociale auront un rôle particulièrement important à jouer dans les années à venir.

Quelle place l'économie sociale devrait-elle tenir dans la prochaine mandature qui s'annonce sur fond de crise de la dette et de l'économie financiarisée ?

Pour accompagner la sortie de crise, ce sont tous les pans de l'économie qui doivent se moderniser. Notre salut viendra des hommes et des femmes qui font l'entreprise sur le terrain, quelles que soient leurs formes ou leurs activités. Le rôle du politique, c'est de donner les moyens aux entreprises de jouer pleinement leur rôle dans le redressement de notre économie. Par exemple, nous devons aider au renforcement en fonds propres des entreprises coopératives qui sont souvent de petites structures qui peuvent connaître des difficultés de trésorerie. Ces difficultés de financement, beaucoup d'entreprises peuvent y être confrontées, je pense notamment aux PME, et nous ne les lâcherons pas. Je rappelle à ce titre que dans le cadre du Grand emprunt, 100 millions d'euros sont consacrés au financement des entreprises de l'économie sociale et solidaire. L'objectif de ce choix est de soutenir

la structuration de ce segment de l'économie en aidant au développement de plus de 2 000 entreprises et à la création ou consolidation de plus de 60 000 emplois. Enfin, pour nous, l'économie sociale qui porte des valeurs fortes, doit participer à ce quinquennat des PME conquérantes que nous voulons développer au service de l'emploi. Dans cette perspective, la coopérative peut être dans certains cas une forme à promouvoir pour la reprise de PME en difficultés par les salariés. Tout ce qui va dans le sens du soutien aux PME doit être encouragé.

Quelle forme doit, selon l'UMP, prendre la reconnaissance de la représentativité patronale de l'économie sociale qui constituerait une évolution importante de la démocratie sociale dans notre pays ?

La plus grande reconnaissance de l'économie sociale doit prendre sa place dans une refonte complète de notre démocratie sociale, au service d'un dialogue social efficace et apaisé. C'est un débat incontournable que nous devons avoir en 2012 et assurément l'un des tous premiers chantiers à entreprendre. Mais avant de parler de représentativité dans les instances consultatives ou décisionnelles, nous devons favoriser une meilleure visibilité de l'ESS. Cela

se passe par une approche statistique plus fine et plus adaptée, pour appréhender le secteur de l'économie sociale

dans toutes ses dimensions et par tous ses acteurs afin de permettre une prise en considération plus large dans la société de l'importance de ce secteur. Je souhaite, par exemple, que l'INSEE puisse être doté des outils nécessaires pour rendre compte périodiquement de l'évolution du secteur. Je souhaite également que l'ESS soit mieux valorisée dans nos filières de formation initiale et continue. Enfin, il faut développer des liens plus étroits entre les chambres consulaires et les Chambres Régionales de l'Économie Sociale, qui sont les mieux placées pour jouer un rôle de coordonnateur et prendre en charge, l'animation et le développement des activités des réseaux de l'économie sociale. La force de ces entreprises, c'est d'abord la proximité territoriale de leurs actions, notamment en matière de solidarité et d'emploi. C'est pour nous un devoir de les soutenir, dans l'intérêt de la France et des Français.



Selon vous, comment le pays peut-il s'appuyer sur l'économie sociale pour développer l'emploi ?

Chaque année, un emploi sur cinq est créé par les entreprises de l'économie solidaire et sociale. La croissance moyenne de l'emploi dans ce secteur suit une progression sensiblement supérieure à celle des autres entreprises privées et des organisations publiques. J'entends, si je suis élu, que le rôle essentiel de cet acteur soit pleinement reconnu :

- l'affirmation des acteurs de l'économie sociale et solidaire aux niveaux territorial et national doit permettre la juste défense de leurs intérêts et la valorisation de leurs activités ;
- l'accès aux dispositifs de droit commun et à la commande publique doit être assuré ;
- le développement et la reconnaissance des coopératives d'activité et d'emploi doivent être soutenus ;
- la sensibilisation aux métiers soutenus par cette économie doit faire l'objet d'un investissement massif au sein de l'éducation nationale ;
- les mesures fiscales que je propose permettront que les petites et moyennes entreprises, soit trois entreprises sur quatre dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, soient soutenues tant en termes d'impôt sur les sociétés que de cotisations patronales.

L'économie solidaire et sociale est au cœur de notre économie. Elle est également au cœur de notre société. Elle constitue un vecteur de croissance juste et équitable. Je m'engage à la défendre, à la soutenir, à la promouvoir.

Quelle place l'économie sociale devrait-elle tenir dans la prochaine mandature qui s'annonce sur fond de crise de la dette et de l'économie financiarisée ?

La très grave crise que nous traversons et qui fragilise notre tissu social n'est pas une fatalité. Elle résulte au contraire de choix nationaux et internationaux qui ont constamment favorisé la spéculation sur les produits financiers dérivés de court terme au détriment de l'économie réelle et de l'investissement productif.

« L'économie sociale est un vecteur de croissance juste et équitable. Je m'engage à la défendre, à la soutenir et à la promouvoir »

L'économie solidaire et sociale, par la philosophie qui l'anime, par ses méthodes de travail, par ses liens profonds avec les territoires et du fait même de sa structuration autour des personnes et non des capitaux, doit jouer un rôle de tout premier plan dans cette reconfiguration du tissu professionnel et social. Du fait même de son identité particulière fondée sur des associations, des coopératives, des mutuelles et des fondations, elle constitue un rempart de toute première importance contre les dérives de la finance spéculative. À ce titre, elle doit être pleinement reconnue et soutenue.

Quelle forme doit, selon vous, prendre la reconnaissance de la représentativité patronale de l'économie sociale qui constituerait une évolution importante de la démocratie sociale dans notre pays ?

La démocratie sociale n'est pas un concept. Elle est l'aboutissement philosophique et politique d'un très long combat, initialement mené par les syndicats de salariés, afin de donner à chacun le droit d'être représenté et entendu. Elle repose sur ce qui devrait être une évidence : les accords entre parties prenantes permettent d'avancer plus sûrement, en respectant les contraintes du terrain, chaque fois que les représentants du monde patronal et des salariés peuvent s'entendre. La démocratie sociale est intrinsèquement liée à la République ; elle devrait en être le moteur. À ce titre, il est impossible d'en exclure un secteur professionnel entier sans en corrompre l'esprit. C'est en ce sens que je souhaite, dès les premiers jours qui suivront l'élection présidentielle, que soit convoquée une conférence sociale qui se saisira des sujets prioritaires pour notre avenir commun comme l'emploi des jeunes, la sécurisation des parcours professionnels, la lutte contre la précarité, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la souffrance au travail, la lutte contre toutes les discriminations et une nouvelle gouvernance des entreprises. La négociation collective doit être affirmée comme vecteur essentiel de notre démocratie. Et c'est pourquoi je souhaite que son rôle, son périmètre et son champ d'intervention soient pleinement reconnus par la Constitution.

Cette refondation de notre démocratie sociale ne peut pas être sérieusement envisagée sans que soit pleinement reconnu et affirmé le rôle de l'économie sociale et solidaire. Comment peut-on accepter qu'un secteur employant plus de deux millions de personnes, créant 100 000 emplois par an et représentant près de 10% de notre produit intérieur brut ne soit pas reconnu à sa juste valeur au sein des organisations représentatives ? Cela n'a pas de sens. Ce serait à la fois politiquement illégitime et économiquement inopportun. La démocratie sociale est vivante et évolutive. Elle doit se nourrir des mutations

de notre société et reconnaître à chacun de ses acteurs la place qui lui revient. J'entends qu'elle s'appuie donc sur

les organisations qui fédèrent les acteurs professionnels de terrain, qu'il s'agisse notamment de l'Unapl, de la Fnsea ou de l'Usgeres.

L'économie sociale et solidaire doit être reconnue comme un acteur à part entière dans l'ensemble des enceintes de négociation, qu'il s'agisse de la Commission nationale de la négociation collective, du Conseil supérieur de la prud'homie ou de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail. À chacun des niveaux de la négociation collective professionnelle, local ou national, la représentativité patronale de l'économie sociale et solidaire doit être pleinement affirmée.



Crédit photo : Xavier Contat

Selon vous, comment le pays peut-il s'appuyer sur l'économie sociale pour développer l'emploi ?

Au stade actuel, l'objectif des écologistes est d'instituer l'Économie Sociale et Solidaire comme secteur d'activités à part entière, riche en emplois et capable d'indiquer une direction à toute l'économie.

Pour ce faire, je proposerai dans mon programme présidentiel l'élaboration d'une loi-cadre en concertation avec les acteurs représentant ce secteur pour :

- Aider à la création et reprise d'entreprises solidaires (création d'un nouveau droit de préemption sur les terrains en friches ou locaux industriels désaffectés);
- Développer les incitations fiscales spécifiques, pour les entreprises qui respectent le principe d'une personne une voix, le partage des bénéfices avec les salariés et la limitation des salaires des dirigeants ;
- Reconnaître, soutenir et promouvoir les pôles Territoriaux de Coopération Économique, véritable alternative aux pôles de compétitivité ;
- Faire évoluer le code des marchés publics vers plus de conditionnalité sociale et environnementale et vers un soutien plus affirmé aux activités sociales et solidaires ;
- Transformer les chambres consulaires en chambres de l'économie plurielle intégrant les CRESS actuelles et autres plates-formes ou regroupements régionaux ;
- Créer des fonds souverains régionaux dédiés aux projets d'économie sociale et solidaire sur les territoires permettant d'aller vers la création de véritables banques régionales éthiques dédiées à l'économie sociale et solidaire et à l'économie de proximité ;
- Amplifier les outils de l'épargne solidaire (livret d'épargne, carte bleue solidaire...);
- Aider la mise en place ou à la généralisation de programmes d'entrepreneuriat solidaire dans l'enseignement secondaire, professionnel et supérieur.

Quelle place l'économie sociale devrait-elle tenir dans la prochaine mandature qui s'annonce sur fond de crise de la dette et de l'économie financiarisée ?

En cette période de crises financière, économique, sociale, écologique, de l'aspiration démocratique, l'ESS est porteuse de nombreuses expérimentations significatives, qui montrent qu'il est possible de faire autrement, de manière viable sur le plan économique, tout en respectant l'humain (producteur, consommateur, usager, citoyen), l'environnement et la dynamique des territoires « ici et là-bas ». Face à une concurrence sans limites et exacerbée ces

dernières années, entre individus, entreprises, territoires et États, la coopération territoriale doit s'affirmer comme un mode de réappropriation de l'économie réelle et de régulation pertinent, et prendre toute sa place dans les politiques publiques. Pour moi, l'économie sociale et solidaire crée de l'emploi, durable et non délocalisable, elle est donc un moyen de préserver et de revitaliser nos territoires en profondeur, et une alternative crédible à l'approche financiarisée et non-productive de l'économie.

Quelle forme doit, selon vous, prendre la reconnaissance de la représentativité patronale de l'économie sociale qui constituerait une évolution importante de la démocratie sociale dans notre pays ?

Le poids socio-économique, la diversité de ses activités, la part d'emplois que représente l'économie sociale et solidaire aujourd'hui dans notre pays, légitiment aujourd'hui la reconnaissance de ses représentants employeurs comme acteurs sociaux à part entière. Ce secteur est composé d'environ 800 000 entreprises employant près de deux millions de salariés, soit 12% de l'ensemble des salariés du secteur privé. Ces entreprises, «nées de la volonté de solidarité au service de l'individu, privilégient le service rendu à la personne et intègrent, dans la vie économique, la dimension sociale». C'est donc une conception particulière de l'entreprise et du patronat qui est promue et qui justifierait la reconnaissance de ces organisations aux côtés des organisations dites représentatives du patronat traditionnel que sont le Medef, la CGPME, l'UPA, la FNSEA et l'UNAPL.

J'agirai pour que les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire soient prises en compte dans les décisions politiques, législatives et réglementaires des pouvoirs publics et qu'elles participent aux consultations et négociations du dialogue social.

Dans la future loi-cadre, je demanderai donc une modification du code du travail pour donner aux syndicats d'employeurs de l'économie sociale et solidaire leur juste place dans la démocratie sociale nationale comme territoriale.

« Pour moi, l'ESS est une alternative crédible à l'approche financiarisée et non-productive de l'économie. »



Selon vous, comment le pays peut-il s'appuyer sur l'économie sociale pour développer l'emploi ?

Tout d'abord parce que l'ESS, ce sont 2,3 millions d'emplois non délocalisables et que comme notre programme qui s'intitule «l'humain d'abord», l'économie sociale et solidaire met la personne au cœur de ses préoccupations et activités.

- Via les systèmes de coopératives, SCOP, SCIC, CAE pour développer la relance économique et industrielle notamment en soustrayant les entreprises de la main mise d'actionnaires rapaces, les PMI-PME de l'exploitation par la sous-traitance inéquitable, en relocalisant les activités économiques de façon stable, en permettant aux salariés-sociétaires de contribuer à la planification écologique, en valorisant une nouvelle agriculture axée sur des circuits courts et des filières plus écologiques.
- Via le système bancaire coopératif, qui sera partenaire du pôle financier public, en lui demandant des efforts concrets pour soutenir les entreprises socialement et écologiquement utiles, développant l'emploi local, en le faisant contribuer à la construction de logements et d'équipements sociaux
- Via les associations porteuses d'utilité sociale (santé, enfance, service à la personne, protection de l'environnement, éducation populaire...) en les associant au développement des territoires.

Quelle place l'économie sociale devrait-elle tenir dans la prochaine mandature qui s'annonce sur fond de crise de la dette et de l'économie financiarisée ?

La propriété sociale des entreprises doit se développer, notamment par la mise en œuvre du droit de préemption des salariés sur les entreprises cédées pour les transformer en coopératives. Rien que pour les entreprises dont le PDG part en retraite, cela concerne 700 000 entreprises et 3 millions de salariés dans les 7-8 ans qui viennent. Imaginons que 10% d'entre elles soient transformées en SCOP, SCIC... cela multiplierait par plus de 20 leur nombre actuel et permettrait de faire tendre le poids de l'ESS dans l'économie nationale vers 20% du PIB ! Pour créer de nouveaux droits des salariés dans les entreprises, on pourra s'appuyer sur l'expérience acquise par les SCOP en ce domaine.

Les Coopératives d'activité et d'emploi peuvent considérablement soutenir tous ceux qui veulent créer leur entreprise sans passer par les fourches caudines de l'auto-entreprenariat.

Dans le pôle public et social financier que nous proposons, les banques coopératives auront toutes leur place, et la voix des sociétaires, personnes physiques ou morales devra se faire entendre pour intervenir sur les décisions stratégiques.

Les mutuelles de santé et d'assurance seront soutenues par les pouvoirs publics pour répondre aux besoins des citoyennes et citoyens, en coopération avec le secteur public de santé et la sécurité sociale. Elles auront un rôle essentiel dans les actes de prévention et la sécurité sociale reprendra en charge le remboursement intégral des soins, lunettes et soins dentaires.

Nous créerons un ministère de l'Éducation populaire et des libertés associatives. La circulaire Fillon du 18 janvier 2010 qui impose aux associations les critères de gestion

« La propriété sociale des entreprises doit se développer, notamment par la mise en œuvre du droit de préemption des salariés sur les entreprises cédées »

des entreprises privées, sera remplacée par une loi qui confortera les possibilités d'agir des associations au service de l'intérêt général

et préservera les libertés associatives. Nous redéfinirons à tous les niveaux une politique de soutien financier au monde associatif, transparente et privilégiant les aides au fonctionnement par rapport aux aides à projet qui mettent en concurrence les associations. Nous renforcerons les pouvoirs des instances regroupant les associations au plan national (CNDA et CPCA) pour participer à la gestion d'un observatoire national de la vie associative.

Faire connaître à la jeunesse les possibilités et perspectives ouvertes par cette autre façon de faire de l'économie sera un rôle de l'enseignement qui devra intégrer l'ESS dans ses programmes.

Quelle forme doit, selon vous, prendre la reconnaissance de la représentativité patronale de l'économie sociale qui constituerait une évolution importante de la démocratie sociale dans notre pays ?

Tout d'abord, nous reprenons à notre compte la proposition de l'Usgeres : « Modifier le code du travail pour donner aux syndicats d'employeurs de l'économie sociale leur juste place dans le dialogue social national » et ainsi, « assurer leur représentativité dans les instances du dialogue social national et territorial ». Les instances patronales de l'économie sociale ont montré leur représentativité notamment lors des élections prud'homales. Porteuses de valeurs et des pratiques de l'économie sociale et d'une autre manière d'entreprendre, elles seront représentées dans les instances nationales, en particulier à la Commission nationale de la négociation collective, au Conseil supérieur de la prud'homie et à l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT).

Credit photo : Stéphane de Bourgies



Selon vous, comment le pays peut-il s'appuyer sur l'économie sociale pour développer l'emploi ?

La crise doit d'abord nous amener à retrouver la route de l'humain. La financiarisation de l'économie nous a amené droit dans le mur. Il existe d'autres formes de création de vraies richesses, et c'est sur elles que nous devons aussi nous appuyer : les coopératives, les mutuelles et l'économie sociale bien entendu. Le pays, en cette période de crise, doit absolument promouvoir l'économie sociale pour développer l'emploi. Je rappelle qu'entre 2001 et 2006, le taux de croissance annuel moyen de l'économie sociale et solidaire a été plus important que celui du secteur public en ce qui concerne le volume d'emploi (+2,6 % contre +2,1 %) et les équivalents temps plein (+3,1 % contre +2,7 %). C'est un secteur souvent méconnu du public, mais il emploie 10 % des salariés en France. Il a relativement résisté à la crise et fait face aux défis actuels : il a un rôle prépondérant dans des secteurs comme la protection de l'environnement, et redynamise l'intégration des femmes dans l'entreprise, puisqu'elles représentent plus de 65 % des actifs du secteur. L'économie sociale a également un rôle primordial au niveau régional, puisqu'elle représente entre 6 % et 13 % de l'économie en région.

Quelle place l'économie sociale devrait-elle tenir dans la prochaine mandature qui s'annonce sur fond de crise de la dette et de l'économie financiarisée ?

Il convient de donner à l'économie sociale la place qu'elle mérite. Je souhaite souligner quatre axes majeurs pour le développement de l'économie sociale :

- favoriser une meilleure visibilité et une meilleure reconnaissance du secteur de l'économie sociale et solidaire ;
- promouvoir une politique active en favorisant l'accès à certains dispositifs de droit commun ;
- adopter des mesures tenant compte de la spécificité du secteur ;
- mieux insérer le secteur au sein des politiques publiques.

Afin de valoriser ce secteur, je souhaite créer un label applicable aux associations et aux structures de l'ESS en général, afin qu'elles bénéficient d'un statut d'intérêt général.

Il serait également souhaitable de développer le mécénat d'entreprises au profit de l'économie sociale.

« Je souhaite créer un label applicable aux associations et aux structures de l'ESS en général, afin qu'elles bénéficient d'un statut d'intérêt général »

En 2006, près d'un quart des actifs dans l'économie sociale et solidaire avait plus de 50 ans soit 520 000 salariés. Il convient d'anticiper les futurs départs à la retraite de ces actifs, et, aux vues de la résistance du secteur à la crise, de renforcer les formations dans ce domaine, avec par exemple la création de chaires d'économie sociale dans les universités et les écoles de management, d'autant que les dirigeants des entreprises de l'économie sociale ont des besoins de plus en plus importants en terme de soutien sur les plans humain, juridique, comptable et financier.

Il faut également favoriser la reprise des PME du secteur, des mécanismes souvent complexes et décourageants, notamment par le développement de coopératives de salariés.

Je propose notamment la création d'une loi-cadre sur l'ESS, une sorte de charte des droits et des devoirs des acteurs du secteur, qui s'appuierait sur les préconisations du rapport parlementaire rédigé par le député Francis Vercamer (Nouveau Centre), «L'économie sociale et solidaire, entreprendre autrement pour la croissance et l'emploi».

Quelle forme doit, selon vous, prendre la reconnaissance de la représentativité patronale de l'économie sociale qui constituerait une évolution importante de la démocratie sociale dans notre pays ?

Aujourd'hui, ce secteur n'est pas encore reconnu à sa juste valeur en France. Il convient de le faire connaître plus largement au public, d'exploiter les richesses qu'offre ce secteur, tout en simplifiant et favorisant les mécanismes de création d'entreprises, les législations, la stabilité juridique...

La question de la reconnaissance dépasse celle de la représentativité patronale de l'économie sociale. Il convient de parler plus généralement de la reconnaissance de cette économie au sens large. La reconnaissance de l'économie sociale passe selon moi par une loi cadre.

Sur le point précis de la reconnaissance de la représentativité patronale de l'économie sociale elle devrait, selon moi, être calculée en fonction de l'expression des salariés, sur un système d'organisation qui reflète l'expression d' « un salarié, une voix ». Je suis personnellement favorable à la représentation de l'Usgeres au sein des instances nationales de consultation ou de négociation du dialogue social, notamment à la commission nationale de la négociation collective, car nous sommes confrontés à un vrai problème de démocratie sociale : alors que les organisations patronales de l'économie sociale ont déjà recueilli près de 20 % des voix aux élections prud'homales elles ne disposent d'aucun représentant au conseil de la prud'homie.